



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, **le mardi 3 juin 2025**, à 19 h, et à laquelle sont présents :

Sont présents :

Monsieur Pierre Mercier, maire
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Est absent :

Monsieur Bernard Benoit, conseiller au siège no 1

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

092-2025 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

093-2025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025**
- 3. CORRESPONDANCE**
- 4. RAPPORT DES COMITÉS**
- 5. PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 5.1 Compte à payer
- 6. RÉGLEMENTATION**
 - 6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 163-2025 relatif aux pouvoirs et Obligations du directeur général et de greffier-trésorier
 - 6.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 164-2025 concernant les nuisances
 - 6.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 165-2025 concernant la sécurité, la paix et l'ordre
 - 6.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 166-2025 concernant le colportage, la sollicitation, la vente itinérante et la distribution d'imprimés
 - 6.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 167-2025 concernant l'opération des systèmes d'alarme intrusion et leur utilisation
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2024
 - 7.2 Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
 - 7.3 Congrès annuel de la FQM
 - 7.4 Octroi de contrat étude géotechnique
 - 7.5 Octroi de contrat pavage du stationnement de l'aire de repos
 - 7.6 Entretien du terrain - Centre multifonctionnel
- 8. VARIA**
 - 8.1 Autorisation pour procédures de ventes pour non-paiement de taxes – MRC de Montcalm
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée

**094-2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 6 MAI 2025**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Jean Bélanger, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée

095-2025 CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

096-2025 RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte rendu des activités et des comités auxquels ils ont participé durant le mois.

PRÉSENTATION DES COMPTES

097-2025 COMPTE À PAYER

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 85 700,96 \$ en date du 3 juin 2025;

ATTENDU QUE la liste est répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 9330 au chèque no 9344 le montant total des chèques pour le mois de juin 2025 s'élève à 55 900,04 \$;
- Virements bancaires pour un montant de 29 800,92 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bélanger, et résolu unanimement d'approuver la liste déposée en annexe et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

RÉGLEMENTATION

098-2025 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 163-2025- CONCERNANT LES POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Le conseiller M. Sylvain Lafortune donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 163-2025 concernant les pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier.

099-2025 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 164-2025- CONCERNANT LES NUISANCES

Le conseiller M. Charles Smith donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 164-2025 concernant les nuisances et dépose le projet de règlement.

100-2025 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 165-2025- CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

Le conseiller M. Charles Smith donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 165-2025 concernant la sécurité, la paix et l'ordre et dépose le projet de règlement.

101-2025 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 166-2025-CONCERNANT LE COLPORTAGE, LA SOLLICITATION, LA VENTE ITINÉRANTE ET LA DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

Le conseiller M. Charles Smith donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 166-2025 concernant le colportage, la sollicitation, la vente itinérante et la distribution d'imprimés et dépose le projet de règlement.

102-2025 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-2025-CONCERNANT L'OPÉRATION DES SYSTÈMES D'ALARME INTRUSION ET LEUR UTILISATION

Le conseiller M. Charles Smith donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 167-2025 concernant l'opération des systèmes d'alarme intrusion et leur utilisation et dépose le projet de règlement.

ADMINISTRATION

103-2025 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec

Il est de mon devoir, en tant que maire, de faire rapport aux citoyennes et citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024.

RAPPORT DE L'AUDITEUR – EXERCICE 2024

Le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 présente fidèlement, à tous égards significatifs, la situation financière de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest. Ils ont été audités par DCA, comptable professionnel agréé, inc., conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux pratiques propres au milieu municipal. L'auditeur a émis une opinion sans réserve sur le rapport financier.

Selon le rapport de l'auditeur, l'exercice 2024 se solde par un **excédent de fonctionnement de l'exercice de 58 619 \$**.

Ce travail d'audit a été réalisé en étroite collaboration avec la directrice générale de la Municipalité. Nous tenons à souligner l'engagement exceptionnel de cette dernière, qui a grandement contribué à la rigueur et à la transparence de ce processus.

La Municipalité de Saint-Roch-Ouest affiche une bonne santé financière. Nous poursuivons nos efforts quotidiens afin de la préserver et de continuer à offrir des services de grande qualité à notre communauté.

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

ÉTATS DES RÉSULTATS 2024

	BUDGET	RÉALISATIONS
REVENUS		
Taxes	586 732 \$	585 736 \$
Compensations tenant lieu de taxes	0 \$	0 \$
Quotes-parts	0 \$	0 \$
Transferts	125 182 \$	256 777 \$
Services rendus		8 380 \$
Imposition de droits	5 500 \$	325 \$
Amendes et pénalités	10 000 \$	16 750 \$
Revenus de placement de portefeuille	0 \$	11 099 \$
Autres revenus d'intérêts	500 \$	1 511 \$
Autres revenus	9 000 \$	49 255 \$

TOTAL DES REVENUS		
	736 914 \$	929 833 \$
CHARGES		
Administration générale	249 385 \$	252 166 \$
Sécurité publique	131 394 \$	125 148 \$
Transport	225 969 \$	357 080 \$
Hygiène du milieu	43 832 \$	34 903 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	19 900 \$	20 505 \$
Loisirs et culture	47 926 \$	50 315 \$
Frais de financement	6 444 \$	6 230 \$
TOTAL DES CHARGES		
	724 850 \$	846 347 \$
Excédent (déficit) lié aux activités	12 064 \$	83 486 \$
Moins : revenus d'investissement		182 473 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	12 064 \$	(98 987) \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales		
Amortissement des immobilisations corporelles		165 695
et des actifs incorporels achetés	\$	
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Remboursement de la dette à long terme	(12 064) \$	(12 064) \$
Affectations		
Activités d'investissement		
Excédent (déficit) accumulé		3 975 \$
Autres éléments de conciliation		
	(12 064) \$	157 606 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		
		58 619 \$

Ce rapport est diffusé sur l'ensemble du territoire de la Municipalité, conformément aux dispositions en vigueur.

Pierre Mercier, Maire

Le 3 juin 2025

104-2025 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du rapport annuel relatif à l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents d'accepter le dépôt du rapport annuel 2024 relatif à l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest.

Ce rapport sera déposé sur le site internet de la municipalité.

Adoptée

105-2025 CONGRÈS DE LA FQM

Sur la proposition de Mme Josianne Chayer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription du maire, de quatre (4) conseillers ainsi que de la directrice générale au congrès des élus de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra à Québec du 25 au 27 septembre 2025.

Les frais d'hébergement, de déplacement et de repas seront assumés par la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée

106-2025 OCTROI DE CONTRAT - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation d'une étude géotechnique du sol, en vue des travaux de réfection de pavage et du remplacement de deux ponceaux sur une portion de la Route 125 ;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite de cet appel d'offres sur invitation, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant (excluant les taxes)
Groupe ABS	17 000,00 \$
Groupe SCP	15 300,00 \$
Solmatech	21 500,00 \$

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire, ayant présenté la plus basse soumission conforme, a été retenu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents :

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation de l'étude géotechnique au Groupe SCP, pour un montant de 15 300 \$, plus les taxes applicables, et ce, conformément aux termes et conditions de la soumission reçue.

Adoptée

107-2025 OCTROI DE CONTRAT – PAVAGE DU STATIONNEMENT DE L'AIRE DE REPOS

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour le pavage du stationnement de l'aire de repos ;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite de cet appel d'offres sur invitation, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant (excluant les taxes)
Latendresse Asphalte inc.	41 400,00 \$
Pavage Côté & Fils inc.	35 125,00 \$
Poitrans Asphalte	31 250,00 \$

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire, ayant présenté la plus basse soumission conforme, a été retenu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Lafortune et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents :

D'OCTROYER le contrat pour le pavage du stationnement à l'entreprise Poitrans Asphalte, pour un montant de 31 250 \$, plus les taxes applicables, conformément aux termes et conditions de la soumission reçue.

Adoptée

108-2025 ENTRETIEN DU TERRAIN- CENTRE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conclure une entente pour l'entretien du gazon du centre multifonctionnel pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme l'Achigan inc., Yannick Brien, a proposé ses services pour un montant annuel de 2 400 \$ (plus taxes applicables), pour un total de 7 200 \$ (plus taxes applicables) pour la durée du contrat ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de paiement prévues sont de deux versements annuels, soit 50 % en juillet et 50 % en septembre ;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Mme Josianne Chayer s'est retirée des discussions et ne participe pas à la prise de décision ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER à la Ferme l'Achigan Inc le contrat de trois (3) ans pour l'entretien du gazon du centre multifonctionnel, pour un montant total de 7 200 \$ (plus taxes applicables), soit 2 400 \$ (plus taxes applicables) par année, selon les modalités de paiement convenues.

Adoptée

VARIA

109-2025 AUTORISATION POUR PROCÉDURES DE VENTES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES-MRC DE MONTCALM

CONSIDÉRANT l'état des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Roch-Ouest déposé par la directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit donner ordre au greffier-trésorier d'acheminer les immeubles qu'il souhaite voir recouvrer ses taxes foncières par le procédé de ventes pour non-paiement des taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR : Josianne Chayer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉSIGNER les immeubles ayant plus de 2 ans d'arrérages à acheminer à la Municipalité régionale de comté pour qu'ils soient vendus en vertu du processus prévu au Titre XXV du Code municipal du Québec.

D'ORDONNER au greffier-trésorier de transmettre à la Municipalité régionale de comté la liste des immeubles ci-haut désignés par le conseil.

DE DÉSIGNER la directrice générale et greffière-trésorière ou Me Barrière à enchérir et acheter, au nom de la Municipalité, tout immeuble sis sur le territoire de la municipalité.

Adoptée

110-2025 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

111-2025 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Bélanger et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (20 h 30).

Adoptée

Les résolutions numéros 092-2025 à 110-2025 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

-Original signé-

Pierre Mercier,
Maire

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière